

## Conseil municipal du 01 février 2019

Présents : C.Faure , I.Faure , G.Bashford, D.Privat, V.Célérier, M.Chevreux, M.J Lance, P.Montauriol, R.Lestang

Absents et excusés : T.Dufraix (procuration C.Faure), J.L Bernard (procuration I.Faure), J.MChinouilh (procuration R. Lestang), F.Ladeuil (procuration M.Chevreux)

Absents : JL Baumann

Secrétaire de séance : Isabelle Faure

Début de la séance à 18h45

Mme le Maire informe le conseil municipal que 19 documents d'urbanisme ont été déposés en 2018 et 14 acceptés soit un coût pour la collectivité de 1957 € facturé par le service instructeur du Grand Périgueux (135 € x 14 dossiers).

### **Validation emplacement des conteneurs ordures ménagères**

7 emplacements sont proposés par le service chargé de cette opération :

« La Chapelle » : poubelle jaune + noire

Salle des fêtes : poubelle jaune + noire + verre

Parking Cimetière côté D 2 : poubelles 2 jaunes + 1 noire + verre

Vers le lac Fonzac : poubelle jaune + noire

A côté de « la Sigonie » : poubelle jaune + noire

En bas du chemin « Le Petit Claud » : poubelle jaune + noire + verre

« Les Forêts » : poubelles jaune + noire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions qui seront validées au Grand Périgueux.

### **Désignation nom du futur lotissement**

Le nom est à valider en conseil municipal avant la validation du projet.

Le conseil municipal discute du projet par rapport au plan proposé : emplacement de la route desservant les lots, sens de circulation.

Le nom retenu est « Le lotissement de la Crypte ».

### **Modifications compétences du Grand Périgueux**

Le conseil municipal accepte que le Grand Périgueux prenne la compétence « Construction, aménagement des lieux de loisirs ». Ainsi c'est le Grand Périgueux qui prendra en charge le Lac de Neufont à St-Amand de Vergt ainsi que Maquis de Durestal à Cendrieux.

### **Travaux salle des fêtes**

Le concours d'architecte va être lancé. Les subventions sont demandées mais nous n'avons pas encore reçu les attributions. Il est important d'avancer le projet pour commencer les travaux dès que nous aurons les avis positifs.

### **Consultation ATD pour la voirie**

Cette consultation est gratuite.

Le conseil municipal accepte de demander cette consultation qui nous servira de base de travail et d'organisation pour les travaux. M. REVIDAT viendra donc faire le tour des routes pour nous faire part des priorités.

### **Location chalet**

Le chalet est loué depuis le 1<sup>er</sup> février. Montant du loyer mensuel : 630 €

Les locataires demandent une clôture pour leur chien.

### **Présentation du circuit de randonnée**

Mme Le Maire nous fait part du plan.

### **QUESTION DIVERSES**

Repas des aînés : le conseil municipal s'organise pour cette journée.

Dates proposées : dimanche 10 ou 24 mars.

Programme Amélia : dispositif pour les personnes pouvant bénéficier d'aides pour la réhabilitation des logements. Mme le Maire demande à son conseil municipal de faire passer l'information autour d'eux.

Enlever les cailloux et le ballaste qui se trouvent sur le parking du cimetière côté D2.

Fibre optique : c'est le conseil départemental qui gère ce déploiement. Pour une amélioration du réseau, il faut attendre le financement et le programme de ce dernier.

Gestion du city stade et engagement des jeunes de la commune : le conseil municipal discute sur des possibilités d'engagement des jeunes.

Mettre à disposition le matériel alloué au city stade dans un coffre fixé ou un cabanon fermé à clé.

Terrain de tennis : le nettoyer et changer le filet

Le conseil municipal propose de mettre en place un conseil municipal de jeunes : un conseiller se propose de rédiger un courrier qui sera distribué dans les boîtes aux lettres afin, dans un premier temps, d'inviter les jeunes à venir discuter et proposer des idées.

Le parking en bas du cimetière a été nettoyé.

Terrain Chansard : un agriculteur riverain s'est proposé de couper l'arbre qui est tombé dans ce terrain.

Le Grand débat : un cahier de doléances est mis à disposition à la mairie. La salle des fêtes reste à la disposition de ceux qui voudraient organiser un débat.

En partenariat avec les maires du Grand Périgueux, 4 réunions sont programmées.

Une pétition citoyenne et une pétition des élus sont à la mairie pour la reprise des travaux du chantier du contournement de Beynac. Les administrés qui le souhaitent peuvent aussi signer ce document aux heures d'ouverture de la mairie.

L'Amicale Laïque a informé la mairie qu'elle n'organisera aucune activité pour l'année 2019.

Séance levée à 22 heures.